



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 67219

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de la violence dans les établissements scolaires. Le 20 juin dernier, M. le ministre annonçait la création d'un nouvel « outil statistique » afin de répertorier de manière plus efficace l'ensemble des incidents se déroulant à l'école. La violence ne cesse de progresser dans le système scolaire français, et ce dès l'école primaire. Plus qu'une méthode pour comptabiliser les méfaits, c'est une double dimension préventive et punitive que doit recouvrir l'institution scolaire. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quelles mesures réelles entend prendre le Gouvernement afin de lutter efficacement contre la montée de la violence au sein du système scolaire français.

### Texte de la réponse

Le logiciel Signa dont la structure respecte rigoureusement les prescriptions de la loi informatique et liberté vise à une plus grande efficacité que celle des dispositifs antérieurs ; pour la première fois, par exemple, les incidents survenus dans les écoles maternelles et élémentaires seront recensés au niveau national. Mais au-delà de l'aspect statistique, il constitue un outil de gestion pour les chefs d'établissement et les inspecteurs de circonscription. Il permettra la mise en place d'actions de prévention adaptées aux situations locales ainsi qu'un renforcement du dialogue avec la justice, la police, la gendarmerie et les services sociaux. Ce faisant, il s'inscrit dans le cadre de la politique du ministre axée fortement sur la prévention et l'éducation à la citoyenneté et marquée par diverses initiatives récentes (campagne audiovisuelle sur le respect à l'école, recommandations adressées à la communauté éducative, valorisation d'expériences réussies...). L'accent mis sur la prévention n'empêche pas par ailleurs des mesures consistant à développer des réponses immédiates aux phénomènes de violence et à refuser l'impunité. Cette « double dimension préventive et punitive » est donc bien prise en compte dans les diverses mesures mises en place pour lutter contre la violence à l'école et aux abords de l'école.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67219

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 octobre 2001, page 5721

**Réponse publiée le :** 3 décembre 2001, page 6932